



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe Centre-Val de Loire**

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Orléans, le 30 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Le 13 juillet 2022, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur l'évaluation environnementale relative à la réalisation de la ZAC du Four à Chaux sur le territoire de votre commune.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article R122-7 II du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

**<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Mairie de Sorigny  
28 rue Nationale  
37250 SORIGNY